***LUCERAM, AUSSA TE E 'STAI DRECH !***

***DEBOUT LUCERAM !***

***Luceram es ren môrt, duerme just***

***Ligam sensa pretencieu entra aquels qu'àimon Luceram***

**N°31 Invern 2021-2022**

**EDITORIAL**

Depuis notre précédent n°, deux polémiques animent la vie politique du village : les problèmes de la boucherie et le rétrécissement de l'accès à la route du *Mount*.

La mairie possède suffisamment d'outils de communication (Conseil Municipal, bulletin municipal, site internet) pour ne pas avoir besoin d'intervenir sur les réseaux sociaux qui constituent un piège dont je me méfie depuis toujours. Personnellement, je n'accuse pas cette municipalité en particulier de ne rien faire pour les artisans car le problème est plus ancien : le manque de caves et de locaux professionnels est la conséquence de la transformation progressive des rez-de-chaussée et des sous-sols en habitations. Qui est responsable de cette évolution d'une communauté productive vers un village dortoir ? Un peu tout le monde car les activités artisanales génèrent des nuisances (suies de la cheminée du boulanger, bruits d'un atelier de mécanique ou d'un restaurant, odeurs diverses) qui rendent les propriétaires méfiants. Au moment où les nouveaux arrivants se plaignent des cloches ou des cris d'animaux, peut-être faudra-t-il aussi étouffer les cris de nos enfants et ne pas les laisser sortir en récréation ? Il y a là un choix fondamental que tous les élus font semblant d'ignorer : il faut choisir entre produire local ou dépendre de l'extérieur, pas seulement pour les fournitures diverses et l'alimentation, mais aussi pour les emplois.

Je ne puis que me réjouir de voir mes alertes enfin justifiées alors que l'on se moquait de moi, il y a plusieurs années lorsque je mettais en garde contre cet affaissement de la route à l'*Adrech dal Pilònc* : « toi un écolo, tu voudrais qu'on coupe un arbre » me fut-il jadis répondu. Oui, j'assume mon discours d'alors : si les racines d'un arbuste (un *petolin = pistacia terebinthus*) abîment un mur de soutènement, il faut au moins y aller voir avant que la situation ne s'aggrave. Ceci dit, autant une limitation de la circulation en poids et en largeur peut provisoirement s'imposer, autant une barrière gênant le passage des camions-pompe risque de ralentir l'arrivée des secours en cas d'incendie ; je me permets de rappeler que les « feux domestiques » sont plus fréquents en hiver.

Une bonne nouvelle : la nomination d'un(e) garde-champêtre que je réclamais depuis longtemps. Toutefois, aux accessoires qui lui seront attribués (véhicule 4x4, carnet à souche, uniforme, peut-être cheval) il ne faudra pas oublier d'ajouter la liste des chemins *communaux* sur lesquels elle pourra verbaliser les contrevenants car, faute de liste officielle, elle risque de se trouver bien démunie (comme l'a été la mairie dans certains procès perdus) pour protéger cet élément essentiel de notre patrimoine. Il faudra aussi mettre au point l'autre liste (elle aussi obligatoire), celle des chemins *ruraux* dont la mairie, à défaut d'entretien, doit au moins assurer la police.

Autre chose : j'ai été furieux, le 26 Décembre (un dimanche), de devoir me garer au cimetière après une grosse demi-journée de dur labeur agricole et j'ai pesté (comme tant d'autres) contre cette situation insupportable. Mais ne nous y trompons pas : il ne s'agit pas dans mon esprit de condamner les crèches, seule solution, à défaut d'autres projets, pour maintenir un semblant de vie économique dans notre village-dortoir, mais bien plutôt de réclamer des places de parking réservées, des jours précis, aux habitants. Je me rappelle avoir dû jadis orner mon pare-brise d'un macaron me permettant de circuler sur certaines routes les jours de rallye, comme quoi des autorisations ne sont pas aussi impossibles que l'on voudrait nous le faire croire. J'éprouve parfois une désagréable impression, comme si certains élus voulaient saboter les crèches en faisant reposer sur Christiane (et les bénévoles de la Maison de Pays) la responsabilité de la gêne occasionnée aux habitants, alors qu'il serait possible de diminuer les inconvénients qu'entraîne cette indispensable animation. Que ceux qui ont de meilleures idées pour maintenir nos commerces ouverts exposent leurs projets ! Pour l'instant, j'ai beau parcourir le bulletin municipal et les comptes-rendus des CM, je n'y trouve pas beaucoup d'idées nouvelles. Chacun peut constater le vide occasionné par la perte de la boulangerie : veut-on aussi que ferment boucherie et restaurants ? Notre village est placé devant des choix décisifs qui n'attendront pas les prochaines élections municipales...

**LA BOUCHERIE (ET L'ÉLEVAGE) À LUCERAM**

C'est le moment où jamais d'en parler ! Surtout que notre cher jeune et courageux boucher ne sait peut-être pas que le local sous la mairie était l'ancien abattoir ! On peut encore y voir les crochets auxquels étaient suspendus les quartiers de viande.

L'élevage a toujours existé dans notre village, au moins depuis la période dite *ligure* et je vous ai déjà entretenus de l'existence des bandi(t)es consacrées à l'élevage de troupeaux en grande partie transhumants et composés majoritairement de petit bétail.

La première mention certaine de l'existence d'un *macel* (abattoir) se trouve en 1252 dans l'enquête sur les revenus du Comte de Provence qui mentionne :

*Item in mascello : de qualibet bestia grossa, VI d. ; item de minuta, 1 d.*

Ainsi l'abattoir était propriété du Comte et les usagers devaient payer 6 deniers pour y faire sacrifier un bovin et 1 denier pour un ovin ou un caprin. À partir de 1297, ou plus tôt encore, les 6 deniers seront réduits à 4, sans doute pour s'assurer de la fidélité des luceramencs.

La même enquête nous informe aussi des taxes sur les pâturages comtaux, qui étaient, pour les troupeaux étrangers, de 5 sous pour un « cinquantenier », soit un troupeau de cinquante bêtes (les « trentaniers » étaient plus fréquents en Provence). Le troupeau communal,lui, payait en nature, soit un mouton jusqu'à dix cinquanteniers et deux au-delà « quelle que soit la taille du troupeau ».

Les statuts du milieu du XIV° siècle sont très précis quant aux dégâts que peuvent causer les différents animaux domestiques et nous y apprenons en passant que des porcs étaient aussi élevés chez nous. Nous n'en savons malheureusement pas plus sur cet élevage porcin qui se faisait sans doute sur parcours, peut-être dans les *Blaquieras* (voir mon article précédent) ou les châtaigneraies.

En 1263, l'abattoir aura rapporté à la curie 10 sous et 4 deniers (1 sou = 12 deniers), ce qui semble peu, mais les bergers devaient abattre par eux-mêmes certaines bêtes blessées ou malades.

Contrairement à une idée reçue, la chasse n'était pas réservée aux nobles et nos ancêtres possédaient ce droit à condition de donner à la curie le quart des bêtes tuées (*quartam [partem] ferrarum*, dit le texte latin en 1297, puis en 1333 et 1358).

Au cours du XIV° siècle (sous le règne de la Reine Jeanne), vraisemblablement, et au XV° siècle certainement (attesté en 1475), les pâturages (*pasquiers*) seront rachetés, moyennant une redevance annuelle, par les communautés qui en feront des bandi(t)es.

Malheureusement, la découverte de l'Amérique, suivie de l'introduction de grandes quantités d'or, provoquera (indirectement car le phénomène fut complexe) une importante inflation qui incitera la Cour des Comptes des ducs de Savoie à réévaluer les loyers des communautés avec effet rétroactif, contraignant ainsi plusieurs municipalités à mettre en vente leurs bandi(t)es pour pouvoir régler leurs dettes (dues aussi en partie à des frais de guerres). Ce fut le cas en 1635 de Luceram qui, pour compléter la somme, dut aussi céder aux Chevaliers de Malte en 1639 ses fours et ses moulins. Notre communauté conserva toutefois les bandi(t)es de Brau et de Couolas (Peira Cava) et les habitants pouvaient continuer à faire pâturer leurs bovins et bêtes de somme gratuitement dans toutes les bandi(t)es ainsi que le troupeau de chèvres communal dans celles de Marsanc, Martel, Ròcaniera et Malbosquet. De son côté, le boucher conservait la faculté de faire paître gratuitement dans celle de Rabier son troupeau dans la limite de 60 chèvres et moutons.

Aux alentours de 1800, l'abbé Bonifacy estimait le nombre de chèvres à 2000 et celui des vaches et bœufs à 250 (le curé en possédait six et certaines familles jusqu'à dix) avec guère de moutons. Selon lui, les luceramencs mangeaient pourtant peu de viande.

Si nous faisons un saut jusqu'au début du XX° siècle, nous en apprenons un peu plus sur les races faisant l'objet d'un élevage : pour les brebis, la race du Larzac et pour les vaches la race (à viande parce que « cularde ») piémontaise, sur lesquelles vous pouvez trouver plus de renseignements grâce à l'Internet. Il existait aussi une race de chèvres nommée la Roya-Vésubie dont il ne nous reste aucun exemplaire vivant, ce qui est une perte pour la bio-diversité et l'économie locale. En l'absence de grillages, l'élevage des poules était à peu près inexistant à cause des rapaces.

Lorsque le curé Bonaventure Salvetti rédige son ouvrage en 1912, il existait encore deux bouchers, un Barralis et un Verola et les boulangers et épiciers étaient encore plus nombreux.

***Si vous n'avez pas reçu dans votre boîte l'un de nos numéros, n'hésitez pas à me le demander :bernard.fruchier@orange.fr***

**N'oubliez pas, pour compléter votre information, de consulter notre blog : *Vitaluceram2014.canalblog.com***